
Motions de Romme et de Merlin (de Thionville) s'opposant à la motion de Léonard Bourdon d'insérer le discours de Cambon au Bulletin, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Gilbert Romme, Antoine Christophe Merlin de Thionville

Citer ce document / Cite this document :

Romme Gilbert, Merlin de Thionville Antoine Christophe. Motions de Romme et de Merlin (de Thionville) s'opposant à la motion de Léonard Bourdon d'insérer le discours de Cambon au Bulletin, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 248;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38385_t1_0248_0000_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38385_t1_0248_0000_3)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Citoyens, je n'avais jamais assisté à aucune des séances du tribunal révolutionnaire; j'ai été hier témoin d'un jugement qu'il a rendu; je vais vous en donner connaissance, parce qu'il prouve que ce tribunal, tant calomnié, est aussi juste que sévère. Cinq personnes de Lille occupent le fauteuil redoutable; elles étaient accusées d'un crime; après avoir entendu les témoins, les jurés, convaincus de leur innocence, l'ont proclamée unanimement; aussitôt la salle a retenti des cris mille fois répétés de : *Vive la République!* Les accusés se sont précipités dans les bras de leurs juges, qui les ont embrassés. Ce spectacle, vraiment attendrissant, a fait verser des larmes à tous les assistants. Que n'étiez-vous là, vils calomniateurs, vous eussiez été obligés de rendre justice à l'impartialité de ce tribunal! Tout le monde est sorti de l'audience, en faisant éclater les marques de la plus grande joie, et en criant : *Vive la République! vive la loi!*

Léonard Bourdon. Je demande que la lettre de l'accusateur public, et le fait annoncé par Cambon, soient insérés dans le *Bulletin*.

Romme. Je ne m'oppose pas à ce qu'il soit fait mention dans le *Bulletin* de la lettre de l'accusateur public; mais quant au fait cité par Cambon, le *Bulletin* du Tribunal rend compte de tout ce qui se passe dans son sein; je crois que cela suffit.

Merlin (de Thionville). Je demande que la lettre du tribunal soit insérée dans le *Bulletin*; mais je m'oppose à ce que le discours de Cambon le soit, par la raison seule que le tribunal a fait son devoir; il semblerait que c'est une chose extraordinaire, de voir le tribunal révolutionnaire remplir avec impartialité les fonctions sacrées que vous lui avez confiées.

Dubois-Crancé. J'ai été témoin de la scène qui vient d'être retracée par Cambon, et j'ai partagé la douce sensation qu'elle a fait éprouver à tous les spectateurs. Mais, citoyens, j'ai fait une remarque pendant le cours de l'instruction de ce procès, que je dois communiquer à l'Assemblée; c'est que les cinq Lillois traduits au tribunal révolutionnaire, par ordre de notre collègue Isoré, étaient accusés d'un fait faux;

On fait arrêter sur des soupçons; mais on n'envoie des citoyens au tribunal révolutionnaire que sur une dénonciation précise et écrite. Or, sans doute, Isoré en a reçu une, et, dans ce cas, il a rempli son devoir en envoyant ces citoyens au tribunal, comme le tribunal a fait le sien en les acquittant puisqu'ils n'étaient pas coupables. Je demande l'ordre du jour.

Bourdon (de l'Oise). S'il est question d'Isoré et de son civisme, comme il est de la même députation que moi, je pourrais répondre de la pureté de ses intentions. Mais il ne s'agit pas de lui; il s'agit des intrigants qui l'entourent, tels que le commandant des forces de Lille, Lavalette, lequel a épousé une princesse allemande; d'un aide de camp nommé Dufrainse, d'abord appartenant à Dumouriez, auparavant comédien, homme de très mauvaises mœurs, et autres gens que j'ai dénoncés il y a deux mois et demi, et qui, n'en doutez pas, se servent de tous leurs moyens pour lasser le peuple lillois, le dégoûter de la Révolution, et le porter à livrer ce boulevard de la République à nos ennemis.

Merlin (de Thionville) observe que ce système

mais, citoyens, quand même ce fait aurait été reconnu vrai par le tribunal, il n'aurait pu compromettre qu'Isoré, pour avoir porté atteinte au droit qu'ont tous les citoyens d'émettre librement leurs opinions dans les assemblées du peuple légalement convoquées. Il s'agissait d'une motion précédemment faite par ces cinq citoyens, relative à la création de sociétés populaires dans leurs sections, parce qu'ils s'étaient aperçus que les intrigants qui fourmillent à Lille, avaient tellement circonvenu la Société populaire de Lille, que chaque jour elle perdait de son civisme, et se remplissait de membres inconnus. Je demande que notre collègue Isoré soit tenu de donner les motifs de sa conduite dans cette affaire au comité de Salut public, auquel je demande le renvoi de mes observations.

Goupilleau (de Montagu). Si notre collègue Isoré s'est déterminé à prendre une mesure vigoureuse contre les cinq citoyens dont il est question, ce n'a été, sans doute, que d'après les dénonciations qui lui ont été portées contre eux; car on fait arrêter sur le simple soupçon; mais on n'envoie pas un citoyen au tribunal révolutionnaire qu'il n'y ait contre lui une dénonciation exacte. Ainsi notre collègue a fait son devoir; car ce n'était pas à lui à entendre les témoins. D'après ces raisons, je demande l'ordre du jour, motivé sur le droit qu'ont les citoyens de se pourvoir contre leurs dénonciateurs.

Bourdon (de l'Oise). S'il était question ici d'Isoré et de son civisme, comme il est de la même députation que moi, je pourrais répondre de la pureté de ses intentions; il ne s'agit pas de lui, mais bien d'appeler l'attention du comité de Salut public sur les intrigants de Lille qui le circonviennent. Il faut que la Convention sache que Lavalette, commandant les forces de Lille, a épousé une princesse allemande, et qu'il a pour aide de camp un nommé Dufrainse, homme sans mœurs, connu pour avoir été l'agent de l'infâme Dumouriez. Ce sont ces gens-là qui ont dénoncé les patriotes dont le tribunal révolutionnaire vient de proclamer l'innocence. Citoyens, il existe à Lille des malveillants qui mettent en usage toutes sortes de moyens pour lasser le peuple de la Révolution, et le porter à livrer aux ennemis ce boulevard de la République.

Merlin (de Thionville). J'ajoute que ce système d'intrigue se propage sur toutes les frontières de la République. Dans le département du Bas-Rhin, un de nos anciens collègues de l'Assemblée législative, bon patriote, a été destitué de ses fonctions et mis en état d'arrestation par les manœuvres des conspirateurs. Je demande le renvoi de toutes ces observations au comité de Salut public.

L'Assemblée adopte cette proposition, et décrète que la lettre de l'accusateur public sera insérée au *Bulletin*.

d'intrigue se propage sur toutes les frontières de la République, et sur celle du Rhin comme sur toutes les autres. Il appuie le renvoi au comité de Salut public.

Le renvoi est décrété.

La lettre de l'accusateur public sera insérée au *Bulletin*.